



ACBES/CAPAL
Comité de remise des prix
Termes de référence

Mandat

Le Comité de remise des prix est un comité permanent de l'ACBES/CAPAL ayant la responsabilité et la gestion des prix de l'ACBES/CAPAL : le Prix pour chercheur.e en début de carrière, le Prix du travail de recherche étudiant et le Prix pour contributions à l'association.

Objectifs

Le comité doit :

- Consulter la/le trésorier.e sur le financement des prix.
- Le cas échéant, réviser les communications, les critères et la rubrique en fonction des commentaires des années précédentes.
- Lancer un appel annuel pour les prix, en collaboration avec le Comité des communications.
- Recueillir les candidatures et les nominations aux prix.
- Évaluer chaque candidat.e selon la rubrique respective et sélectionnez un.e gagnant.e pour chacun des trois prix. Pour chacun des trois prix, s'il n'y a pas de candidat.e.s notables, le comité peut choisir de ne pas choisir de gagnant.e.
- Consulter le Comité des membres pour confirmer l'adhésion active des gagnant.e.s potentiel.le.s.
- Recommander les gagnant.e.s au Conseil d'administration, qui approuve les sélections par un vote.
- Annoncer les gagnant.e.s lors de l'Assemblée générale annuelle de l'ACBES/CAPAL.
- Collaborer avec le Comité des communications pour annoncer les gagnant.e.s par les canaux de communication de l'association.
- Réfléchir au processus et faire des recommandations pour des changements aux critères, à la rubrique et/ou au processus pour l'année suivante.

Membres et composition

Le comité est composé de 4 à 6 membres de l'ACBES/CAPAL, dont l'un.e servira de président. La/le président est un membre sans droit de vote du Conseil d'administration en vertu de son poste.

La/le président.e est recruté.e par le Comité des candidatures et nommé par le Conseil

d'administration pour un mandat de deux ans. Les membres du Comité sont recruté.e.s par la/le Président.e avec l'appui du Comité de nomination. Tous les efforts seront déployés pour assurer une composition diversifiée, y compris des étudiant.e.s et/ou des bibliothécaires en début de carrière. Le comité recherche des membres compétent.e.s et engagé.e.s qui reflètent une gamme d'appartenances géographiques, culturelles, sociales, politiques et académiques (pour n'en nommer que quelques-unes) et qui refléteront les divers intérêts et voix des bibliothécaires universitaires canadien.ne.s.

Les membres sont élu.e.s pour un mandat de deux ans. Pour assurer un membership échelonné, pour la première année du comité les membres seront interrogé.e.s pour déterminer s'ielles sont prêt.e.s à servir 1 an ou 3 ans au lieu de 2. La/le président.e ou les membres individuel.le.s peuvent être révoqué.e.s par une résolution du conseil d'administration.

Réunions et quorum

Le comité se réunit normalement tous les mois. Des réunions additionnelles peuvent être convoquées par la/le président.e. La majorité des personnes présentes constitue le quorum. Les procès-verbaux des réunions informelles seront conservés et mis à la disposition des membres de l'ACBES/CAPAL sur demande. Le Président rendra compte des activités du comité au conseil d'administration de l'ACBES/CAPAL lors des réunions mensuelles et à d'autres moments, le cas échéant.